

COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN (CMP)

DOCUMENTS DE LA PROCÉDURE ÉCRITE DU 17.01.2019 au 23.01.2019

1. PROCÉDURE ÉCRITE

Le secrétariat n'a reçu aucun dossier qui nécessite une discussion au sein de la Commission. Le Président a demandé au secrétariat de faire approuver, par procédure écrite, les rapports des dossiers présentés afin de ne pas en bloquer la gestion.

Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre **le 23.01.2019 au plus tard**, votre approbation ou vos éventuels commentaires sur ce document. Sans nouvelle de votre part à cette date, ce document sera considéré comme approuvé.

2. AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) – ENREGISTREMENTS (REG)

2.1. Demandes d'AMM, procédure nationale (PN)

Un dossier est présenté.

2.2. Demandes de modifications d'AMM/Enregistrement, procédure nationale (PN)

Un dossier est présenté.

2.3. Demandes d'AMM/REG, procédures de reconnaissance mutuelle (MRP) et procédures décentralisées (DCP)

2.3.1. Dossiers pour lesquels la Belgique est état membre de référence (RMS)

Un dossier est présenté.

3. DIVERS

Un point est présenté.